



Loi Evin transgressée en entreprise

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 24 février 2011

Bonjour,

La semaine prochaine je dois embaucher dans une nouvelle entreprise où la loi Evin n'est pas respectée. En effet, mon futur employeur ainsi que les 2 collaborateurs fument dans tous les locaux de l'entreprise. la fumée se diffusant partout, l'air est irrespirable et l'odeur s'imprègne partout. (j'en ai fait l'expérience lors de l'entretien) moi je suis allergique à la fumée qui me rend malade en me causant des problèmes respiratoires. Je vais y être exposée toute la journée et je ne peux donc pas travailler dans ces conditions. Je ne sais pas quoi faire, comment lui en parler et que puis-je faire pour me faire respecter ?

Je suis à 2 doigts de refuser ce contrat à cause de la cigarette pourtant c'est un très bon poste. Je ne veux pas mettre en danger ma santé. Que dois-je faire ?

je vous remercie.

cordialement

Réponse :

Vous n'avez malheureusement que deux solutions : soit subir en silence et voir votre santé se dégrader, soit oser mettre votre situation en péril en dénonçant ces pratiques irresponsables.

Si vous choisissez la deuxième solution, l'inspecteur du travail devrait pouvoir intervenir en respectant votre anonymat, si vous le lui demandez.